

L'UNSA Vous informe !

Section UNSA Pas de Calais

COMPTE RENDU DU COMITE DÉPARTEMENTAL

DE L'ACTION SOCIALE DU PAS DE CALAIS

du 04 février 2022

Le comité Départemental de l'action sociale du Pas de Calais s'est réuni le 4 février 2022 à 9h30 en présentiel et en visio conférence avec le site de Calais de la DDFIP , en présence de Mme Ortiz, présidente et de la déléguée Mme Sahm.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du CDAS du 10 juin 2021,
- Budget de l'action sociale ministérielle 2022,
- Préparation des Crédits d'Actions Sociales 2022,
- Questions diverses

En préliminaire, Mme Sahm a évoqué la future restructuration de la délégation qui se fera maintenant au niveau régional avec des missions spécifiques pour chaque délégué et ce pour plusieurs départementaux, par exemple : un délégué pourra avoir la responsabilité des cantines, un autre les arbres de Noël....

Tout ceci n'est qu'un projet, à voir ...

Cependant une bonne nouvelle a été annoncée pour le remplacement de Mme Bayart, un auxiliaire pour deux mois reconductibles est attribué à Mme Sahm , sûrement au printemps.

PV du CDAS du 10 juin 2021

Il est approuvé à la majorité. Solidaire s'est abstenu de voter car ils ont quitté le cdas avant la fin.

Budget de l'action sociale ministérielle 2022

1 - La politique de restauration

Avec un budget de 46,9M€, la restauration (collective et titre-restaurants) demeure le premier poste de dépenses, avec 44 % des crédits de l'action sociale.

La subvention allouée à l'association AGRAF en 2022 est fixée à 11,86M€. Dans un contexte de baisse significative de la fréquentation qui risque de perdurer en 2022, ce montant permet de prendre en charge

l'augmentation des coûts de revient des repas qui peut en résulter, ainsi que de mettre en œuvre les objectifs d'approvisionnement en produits durables et de qualités fixés par la loi du 30 octobre 2018 dite 'loi Egalim ».

2 – La politique de vacances et de loisirs

Le tourisme social (vacances enfants et familles) bénéficie à nouveau en 2022 d'un niveau élevé de crédits puisqu'il est prévu un montant initial de crédits à hauteur de 24,2 M€.

3 – La politique d'aide à la parentalité

Le montant des dépenses consacrées à la politique d'aide au logement s'élève à 9M€.

4 – La politique d'aide à la parentalité

L'enveloppe consacrée à la politique d'aide à la parentalité, pour financer le « CESU aide à la parentalité 6/12 ans », ainsi que la réservation de places en crèches, est maintenue au niveau de 2021 soit 5,65M€. Ces actions, qui favorisent l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, contribuent à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

5 – La politique de soutien aux actions locales

En 2022, 4,9M€ sont consacrés aux actions engagées dans le cadre des conseils départementaux d'action sociale. Cette dotation est maintenue malgré l'évolution des effectifs d'actifs à la baisse.

6 – La politique de soutien aux activités socio-culturelles

En 2022, le niveau des subventions allouées aux associations socio-culturelles, mais également à la Coopérative du ministère, est préservé à 6,7M€.

7 – La protection complémentaire de santé et de prévoyance

La participation de l'État employeur à la protection sociale complémentaire de ses personnels est provisionnée à hauteur de 4M€.

8 – La politique d'aide aux personnes en difficulté

Un montant de 3,6M€ est prévu pour financer le dispositif de secours (aides et prêts) mis en œuvre par le réseau du service social.

Préparation des Crédits d'Actions Sociales 2022

Les crédits alloués pour le département sont de 81 185€ (réserve de 6 % déduite), soit une baisse de 5 % par rapport au budget 2021.

1) L'arbre de Noël :

L'arbre de Noël 2022 se tiendra sûrement à Longuenesse pour le Cirque de la Générosité.

2) Actions de préventions :

- théâtre d'intervention sur les violences faites aux femmes : une nouvelle [représentation](#) est prévue sur la côté cette année dans les locaux de la DDFIP financée par le Cdas et sûrement une autre sur la région de Lens financée par le CHSCT (cela doit être présenté au prochain CHSCT).

3) Sortie :

Pour l'année 2022, au vu des effectifs de la délégation, il a été voté une sortie qui se fera au Château de Chantilly.

Cette sortie est à destination de tout le monde : actifs, familles et retraités. Il sera proposé de partir soit en bus, soit par ses propres moyens et sur deux week-ends.

4) Actions reconduites :

La possibilité d'obtenir un chèque Kadodrive en aide au permis de conduire , selon son revenu fiscal de référence, est reconduite.

Les vacances psychologue et les consultations avocat sont toujours disponibles.

La journée d'information retraités est maintenue.

De même, le concours de dessin est reconduit et rencontre un réel succès.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Le prochain Cdas est prévu le 19 mai 2022.

Fin de la séance 13h15.